EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 septembre 2007

MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. PERRON

Membres présents

: M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-

ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M.

JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT

: M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - Mme BERNARD - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) Membres excusés - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M.

HELIE

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Site Victor Dumay - Installation des services de la police municipale et de la sécurité civile et des bâtiments - Réaménagement du bureau du stationnement - Rénovation des locaux -Ajustement du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle - Demandes de subventions

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 janvier 2007, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation des locaux des rez-de-chaussée, premier et deuxième étages du site Victor Dumay, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 718 000 € TTC, décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux et m'a autorisé à lancer la procédure par voie d'appel d'offres et à signer les marchés.

Lors de l'établissement de l'estimation du lot "chauffage-ventilation", il était prévu d'utiliser les circuits primaires existants.

Or, après sondage, compte tenu de l'état d'usure de ces derniers, il s'est avéré pertinent de reconstruire à neuf les circuits d'alimentation pour desservir le rez-de-chaussée (police municipale) et le premier étage (sécurité civile). Ces deux circuits seraient prévus dans le faux-plafond du rez-de-chaussée.

De plus, ces travaux entraîneraient des prestations complémentaires en maçonnerie pour permettre, notamment, le passage des réseaux.

Par ailleurs, l'aménagement de nouveaux locaux (archives) a été demandé.

Ces évolutions induiraient un coût supplémentaire de 100 000 € TTC.

Leur prise en compte conduit à proposer une augmentation du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 718 000 € TTC à 818 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation des locaux des rez-de-chaussée, premier et deuxième étages du site Victor Dumay, en vue de l'installation des services de la police municipale et de la sécurité civile et des bâtiments et du réaménagement du bureau du stationnement, de 718 000 € TTC à 818 000 € TTC;
- 2) solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération, au taux maximum ;
- 3) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Pour Extrait Conforme

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

27 SEP. 2007



PUBLIÉ LE 2×103/07

Site DUMAY 1, rue Sainte Anne

Aménagement de locaux

Bâtiments A-B Rez de chaussée : police municipale

Bâtiment B 1er étage : sécurité civile et des bâtiments

Bâtiment C 2ème étage : service de l'éclairage public et du stationnement.

